



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 novembre 2019

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-dixième session

### Compte rendu analytique de la 727<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 11 octobre 2019, à 10 heures

Président(e) : M. Delmi ..... (Algérie)

## Sommaire

- Examen et adoption du budget-programme biennal 2020-2021
- Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales
- Autres déclarations
- Réunions du Comité permanent en 2020
- Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif
- Élection du Bureau
- Questions diverses
- Adoption du rapport de la soixante-dixième session du Comité exécutif
- Clôture de la session

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 janvier 2020).

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.19-17762 (F) 141119 281119



\* 1 9 1 7 7 6 2 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Examen et adoption du budget-programme biennal 2020-2021**

(A/AC.96/1191 et Add.1)

1. **M<sup>me</sup> Hopp** (Allemagne) dit que l'Allemagne a doublé ses contributions non préaffectées par rapport à 2018 et que les contributions qu'elle verse pour des programmes régionaux sont pluriannuelles. Face au grand nombre de déplacés dans les pays africains, et compte tenu du déficit de financement qui dépasse les 60 % sur le continent, la protection des déplacés en Afrique reste une question importante. L'Allemagne prend note avec satisfaction de l'augmentation des ressources financières allouées aux activités concernant le Yémen. Toutefois, elle appelle à une augmentation des activités de protection en faveur des déplacés en Syrie et rappelle que les mesures de protection et l'aide humanitaire doivent rester au cœur des activités relatives aux retours spontanés. Du fait des limites de ses financements, il est important que le HCR fasse de son mandat de protection et de sa mission humanitaire des priorités.

2. **M<sup>me</sup> Hopp** souligne que, dans le cadre de la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, le rôle du HCR devra consister à mobiliser des fonds et à lancer des programmes axés sur le développement. À cette fin, la coopération entre le HCR et la Banque mondiale doit être encouragée, notamment en vue d'utiliser les fonds de l'Association internationale de développement (IDA) aux fins de la protection des réfugiés. Enfin, le lancement du cadre d'action global pour les réfugiés et la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés ne doivent pas représenter un simple exercice auquel quelques pays se livreraient, mais constituer le cadre de l'approche suivie pour faire face à la situation des réfugiés.

3. **M<sup>me</sup> O'Connell** (États-Unis d'Amérique) dit que le budget du HCR pour 2020-2021 reflète une fois encore les besoins extraordinaires des déplacés du monde entier sur le plan humanitaire et ajoute que les États-Unis d'Amérique maintiennent leur soutien indéfectible au HCR, dont ils sont le plus grand donateur. Il n'est cependant pas viable que les trois principaux donateurs du HCR fournissent près de 60 % des contributions. Le Forum mondial sur les réfugiés doit être l'occasion d'accroître le nombre de donateurs. Tout en saluant le nombre croissant de partenariats que le HCR a noués avec le secteur privé et d'opérations de collecte de fonds qu'il a réalisées auprès de celui-ci, M<sup>me</sup> O'Connell insiste sur le fait que la charge doit être répartie de manière plus large, plus équitable et plus prévisible.

4. En outre, le HCR doit contrôler les coûts et réaliser des économies tangibles. M<sup>me</sup> O'Connell note avec satisfaction que le budget à l'examen prévoit des économies notamment liées à une diminution des besoins dans certains programmes, à une meilleure gestion du matériel et aux nouvelles prévisions concernant les populations ayant besoin d'aide. Elle salue l'action menée par le HCR au sein du Groupe des innovations institutionnelles pour diminuer les frais administratifs.

5. Compte tenu des déficits constants, le HCR doit continuer à hiérarchiser l'attribution de ses financements tout en accordant la priorité aux personnes relevant de sa compétence. Il est à espérer que la régionalisation des opérations facilitera cette démarche. M<sup>me</sup> O'Connell dit que les États-Unis d'Amérique accueillent avec satisfaction les prévisions selon lesquelles, en 2020, les frais liés à l'appui aux programmes seront ramenés à 6,5 % et la réserve des opérations sera moins grande, du fait de l'écart important entre le montant prévu et le montant nécessaire en 2019. Elle félicite le HCR de faire face aux multiples crises mondiales tout en maintenant les opérations en cours dans les situations de réfugiés prolongées. La poursuite d'un dialogue ouvert avec les membres du Comité exécutif, les partenaires et les personnes relevant de la compétence du HCR contribuera à préserver la confiance envers le Haut-Commissariat et en son engagement.

6. **M<sup>me</sup> Cardoso Benedetti** (Brésil) souligne que le nombre de personnes qui relèvent de la compétence du HCR augmente dans la région des Amériques et ajoute qu'il semble que les pays de la région assument en grande partie l'aide qui leur est fournie. Il est à espérer que la décentralisation au profit d'une régionalisation ne permettra pas uniquement de maîtriser les coûts, mais également d'apporter un meilleur soutien aux personnes relevant du HCR et de renforcer le dialogue avec les pays hôtes. En outre, les réunions périodiquement organisées avec les directeurs régionaux pourraient permettre d'informer régulièrement les États

membres des activités des bureaux régionaux. Le Brésil espère que, du fait de cette régionalisation, la région des Amériques sera davantage représentée parmi le personnel international du HCR, en particulier aux postes à responsabilités.

7. **M. Voorhoeve** (Pays-Bas) dit que les finances du HCR demeurent saines, mais qu'il est préoccupant de constater que le déficit de financement continue de se creuser. Rappelant que les Pays-Bas sont l'un des principaux contributeurs en ce qui concerne les contributions non préaffectées, l'orateur invite les autres pays à suivre leur exemple et lance un appel en faveur d'une augmentation des contributions du secteur privé.

8. **M<sup>me</sup> Clements** (Haute-Commissaire adjointe) remercie chaleureusement les pays pour leur soutien et leur action. Elle dit que le HCR espère également que le Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion de recueillir des engagements et des contributions. Le HCR est animé par une volonté d'efficacité et tient à rendre régulièrement compte de son action, en dehors des réunions du Comité exécutif. La décentralisation au profit d'une régionalisation donnera probablement lieu à des réunions mensuelles à cet effet.

*Projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1191, annexe VI)*

9. **M<sup>me</sup> Ayesha** (Rapporteuse) appelle l'attention des délégations sur le paragraphe a) du projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme, où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2019, dont le montant est de 8 635 927 469 dollars des États-Unis. Elle appelle également l'attention sur le paragraphe c) du projet de décision générale, où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2020, dont le montant est de 8 667 680 981 dollars, et les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2021, dont le montant est de 8 615 834 612 dollars. Elle précise que, dans ce projet de décision, le Comité exécutif autorise le Haut-Commissaire, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux. Elle appelle en outre l'attention sur le paragraphe f) du projet de décision générale, dans lequel le Comité exécutif reconnaît avec gratitude la précieuse contribution des pays qui accueillent les réfugiés et exhorte les États membres à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables et un partage plus équitable et plus prévisible de la charge et des responsabilités. Lors des consultations préparatoires informelles du 12 septembre 2019, les États membres sont convenus d'ajouter l'expression « et plus prévisible » au projet de décision contenu dans le document A/AC.96/1191. C'est donc sur ce projet tel que révisé que les États membres sont invités à se prononcer.

10. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le projet de budget-programme biennal pour l'exercice 2020-2021 présenté dans le projet de décision générale, tel que modifié.

11. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales**

12. **M. Aslam Daud** (Rapporteur pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)) dit que les consultations annuelles avec les ONG qui se sont tenues en 2019 sur le thème *Working Together, Better (Mieux travailler ensemble)* ont rassemblé 453 participants de 243 organisations originaires de 76 pays. Trois grands thèmes en sont ressortis : données et éléments concrets, régionalisation et Forum mondial sur les réfugiés.

13. Bien que les situations de déplacement soient toutes différentes, les bonnes pratiques relatives au recueil, à l'analyse et à l'utilisation des données relatives aux déplacements présentent des points communs. Ainsi, il est systématiquement nécessaire de disposer d'un cadre conceptuel commun. Lors des consultations annuelles du HCR, il a été recommandé d'organiser des réunions au niveau régional afin de présenter et d'examiner les conclusions collectives issues de l'examen des données et des éléments concrets. Il faudrait également inclure les populations touchées tout au long du cycle des programmes.

14. Compte tenu de la multiplication des déplacements de réfugiés dans le monde, la régionalisation et la décentralisation sont d'une importance capitale si l'on veut favoriser une meilleure collaboration avec toutes les parties prenantes. Le processus de décentralisation de l'action du HCR doit s'accompagner d'un transfert ou d'une délégation de pouvoirs aux acteurs comme les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les sièges régionaux. Il faudrait également que les bureaux régionaux du HCR disposent de plus de moyens.

15. Inspiré du pacte mondial sur les réfugiés, le Forum mondial sur les réfugiés offrira aux États l'occasion de se réunir pour renforcer l'action internationale face aux déplacements de réfugiés. Il sera axé sur six thèmes, à savoir les modalités de partage des responsabilités, l'éducation, l'emploi et les moyens de subsistance, l'énergie et les infrastructures, les solutions comme le rapatriement, l'intégration locale et la réinstallation, et l'amélioration de l'action visant à renforcer les capacités de protection des États membres. Les ONG et le HCR se sont accordés sur la nécessité d'intégrer les réfugiés à la société d'accueil, plutôt que de les placer dans des camps isolés. Il a également été estimé que les ONG et le HCR devaient collaborer pour associer davantage le secteur privé à leur action. Le Forum mondial sur les réfugiés sera également axé sur la recherche de solutions visant notamment à améliorer l'autonomie des réfugiés, à développer l'accès à des solutions dans des pays tiers et à créer les conditions permettant aux réfugiés de retourner dans leur pays d'origine en toute sécurité et dans la dignité, le but étant d'alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil.

16. Les consultations ont fait ressortir la nécessité d'offrir aux réfugiés l'accès à une éducation de qualité, et notamment de les associer à l'élaboration des programmes éducatifs qui leur sont destinés. Il faudrait aussi que les ONG créent de nouveaux partenariats avec un vaste éventail d'acteurs du secteur privé, tout en défendant les principes humanitaires, et qu'elles renforcent les partenariats existants. De plus, le HCR doit impérativement collaborer avec les gouvernements pour veiller à la viabilité des programmes. Le HCR et les ONG doivent en outre adopter une démarche visant à autonomiser les réfugiés, notamment en associant les jeunes aux actions menées et en promouvant les initiatives dirigées par les réfugiés.

17. Les conclusions du Forum mondial sur les réfugiés ne pourront pas être mises en œuvre sans ressources. C'est pourquoi les participants aux consultations ont examiné la possibilité de recourir à la finance sociale islamique, en mettant l'accent sur la zakat. Les ONG ont salué cette idée, mais ont estimé qu'il faudrait que le HCR veille à ce que cela ne nuise pas aux organisations confessionnelles qui dépendent de la finance sociale islamique. Les ONG et le HCR ont également tenu un important débat sur la prévention des inconduites sexuelles. Il a été recommandé à toutes les organisations de mener une action de sensibilisation à cet égard et de s'engager clairement à combattre ces comportements.

18. **M<sup>me</sup> O'Connell** (États-Unis d'Amérique) dit que le HCR ne pourrait mener son action sans l'aide précieuse des ONG, et espère que dans le cadre des réformes en cours, le HCR tiendra compte de l'importance de ce partenariat. Elle souligne d'ailleurs que les États-Unis d'Amérique ont pour habitude d'inviter les représentants de deux ONG à faire partie de la délégation qu'ils envoient participer à la session du Comité exécutif du HCR, et encourage les autres États à faire de même, notamment à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés. Les États-Unis d'Amérique encouragent le HCR à continuer d'utiliser l'excellent cadre de suivi et de transparence qu'est l'enquête annuelle sur les partenariats et d'en faire la promotion dans le cadre du processus de régionalisation. Le thème des consultations de 2019, « *Working Together, Better* », est particulièrement opportun compte tenu de l'importance accordée à l'amélioration de la collaboration entre les différentes parties prenantes. Les États-Unis d'Amérique saluent d'ailleurs la tenue, dans le cadre de ces consultations, de consultations régionales multipartites. Pour finir, M<sup>me</sup> O'Connell souhaite savoir comment le suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport sur les consultations annuelles du HCR et des ONG sera assuré, et de quelle manière il en sera rendu compte.

19. **M. Aslam Daud** (Rapporteur pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)) dit que la mise en œuvre de ces recommandations sera examinée régulièrement et que les ONG pourront dialoguer en permanence avec le HCR. Le processus de régionalisation permettra aux différentes régions de travailler en plus étroite collaboration avec les ONG et de mettre en œuvre ces recommandations.

### Autres déclarations

20. **M. Avognon** (Président du Conseil du personnel du HCR) dit que les membres du personnel sont conscients de l'importance du processus de décentralisation du HCR, mais que nombre d'entre eux en subissent les effets néfastes. À l'heure où les changements battent leur plein, il est essentiel de prendre des mesures propres à les soulager et de leur donner les moyens de s'adapter aux défis de demain. Les administrateurs du HCR sont soumis à une politique de rotation qui fait qu'ils se retrouvent, à différents moments de leur carrière, en attente d'affectation. L'instruction administrative adoptée récemment, qui prévoit de mettre les fonctionnaires en attente d'affectation en congé sans traitement après une période de neuf mois cumulatifs, a suscité beaucoup d'inquiétudes parmi les membres du personnel concernés. En effet, la latitude qu'ont les cadres pour engager du personnel externe compromet les chances qu'ont ces fonctionnaires d'être réaffectés, et ce en dépit de leurs compétences et de leurs nombreuses années de loyaux services offerts à l'organisation. Il importe de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'aucun fonctionnaire dans cette situation ne se retrouve lésé.

21. Les cas d'abus d'autorité dont se rendraient coupables certains membres du personnel d'encadrement, particulièrement alarmants dans certains bureaux régionaux, sont par ailleurs source de vives préoccupations. Le Conseil du HCR remercie l'organisation d'avoir pris cette question à bras le corps et l'encourage à traiter les plaintes qui lui sont soumises de manière impartiale et équitable, indépendamment du grade de la personne concernée. Il importe en outre de protéger les plaignants et les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles.

22. À la dernière réunion du Comité permanent, la question des déséquilibres au sein du HCR en matière de représentation géographique a été soulevée. Des dispositions ont été prises pour parvenir à une plus grande parité femmes-hommes, mais des efforts supplémentaires doivent encore être consentis pour que les femmes de toutes les régions soient représentées sur un pied d'égalité avec les hommes.

23. Les conditions d'emploi dans les lieux d'affectation isolés mériteraient par ailleurs d'être améliorées, en particulier celles des membres du personnel recrutés localement. En effet, nombre d'entre eux ne peuvent quitter leur lieu d'affectation, souvent pour de longues périodes, en raison de l'insécurité des transports terrestres et du prix prohibitif des billets d'avion. Il serait ainsi souhaitable d'accroître leurs possibilités de déplacement.

24. Une autre question doit être examinée, à savoir la question des frais médicaux dont le paiement, dans certains hôpitaux, est exigé d'avance, ce qui contraint le personnel local des régions concernées à devoir déboursier de lourdes sommes. Pour éviter que les membres du personnel et leur famille soient contraints d'avancer de tels frais, il serait opportun de s'inspirer du projet pilote mis en œuvre en Afrique de l'Est et d'instaurer, dans le plus de lieux d'affectation possible, un système de carte. En outre, dans les lieux d'affectation isolés et à haut risque, des progrès restent encore à faire en matière d'évacuation sanitaire du personnel.

25. Maintenant que la politique relative au recrutement et aux affectations a été entièrement mise en place, le Conseil du personnel demande de nouveau à ce que la politique relative aux contrats soit révisée de sorte que les trois types de contrats prévus dans le Règlement du personnel – à savoir contrats temporaires, contrats à durée déterminée et contrats continus – puissent être offerts, ce qui permettrait de répondre aux aspirations des membres du personnel s'agissant d'évolution de carrière et de sécurité de l'emploi. Par ailleurs, les disparités et les différences de traitement entre les membres du personnel et les plus de 4 000 prestataires de services recrutés par l'organisation pour assumer les mêmes fonctions sans pour autant bénéficier des mêmes prestations sociales entraînent de nombreuses frustrations. Le Conseil du personnel appelle donc l'organisation à revoir sa politique en la matière. Enfin, il serait souhaitable que la Commission de la fonction publique internationale revoie certains aspects de son travail. En effet, les membres du personnel ont relevé avec inquiétude un ensemble d'incohérences dans ses méthodes d'enquête sur les traitements. C'est ainsi que dans plusieurs lieux d'affectation, on relève des inégalités de rémunération entre membres du personnel de même grade.

26. **Le Président** remercie le Président du Conseil du personnel du HCR pour sa déclaration et le prie de tenir l'organisation informée de l'évolution de la situation du

personnel. Il remercie également les membres du personnel pour leur dévouement sans failles et souligne la nécessité d'apporter tout le soutien possible à ceux qui œuvrent sur le terrain, dans des conditions qui bien souvent sont extrêmement difficiles.

### Réunions du Comité permanent en 2020

#### Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif

27. **M<sup>me</sup> Ayesha** (Rapporteuse) appelle l'attention des délégations sur les décisions 2 à 5, qui portent respectivement sur le programme de travail du Comité permanent en 2020 ; la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2019-2020 ; l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif ; et la participation des organisations internationales aux séances privées. Ces décisions seront annexées au rapport de la présente session, qui sera soumis pour adoption à la fin de la session.

28. **Le Président** dit que, en ce qui concerne le projet de décision relatif à la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2019-2020, les États ci-après ont déposé une demande officielle en vue de pouvoir prendre part aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateurs : Burkina Faso ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Islande ; Mali ; Malte ; et Zimbabwe. Ces requêtes étant acceptables, le Président propose que ces États voient leur nom ajouté au texte approuvé du projet de décision.

29. *Il en est ainsi décidé.*

30. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter les quatre décisions susmentionnées.

31. *Il en est ainsi décidé.*

#### Élection du Bureau

32. **M. Freiherr von Ungern-Sternberg** (Allemagne) propose d'élire M. Muylle (Belgique) au poste de président du Comité exécutif.

33. **M. Onek** (Ouganda) appuie cette proposition.

34. *M. Muylle (Belgique) est élu Président du Comité exécutif par acclamation.*

35. **M. Flores Liera** (Mexique) propose d'élire M<sup>me</sup> Farani Azevêdo (Brésil) au poste de première vice-présidente du Comité.

36. **M. da Conceição** (Mozambique) appuie cette proposition.

37. *M<sup>me</sup> Farani Azevêdo (Brésil) est élue Première Vice-Présidente du Comité.*

38. **Le Président** dit que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, auquel il revient de proposer le nom d'un deuxième vice-président, n'a pas encore trouvé d'accord. Il propose de communiquer le moment venu aux membres du Comité exécutif le nom du candidat proposé et de l'élire selon une procédure d'accord tacite.

39. *Il en est ainsi décidé.*

40. **M<sup>me</sup> Bindu** (Zimbabwe) propose d'élire M<sup>me</sup> Keah (Kenya) au poste de rapporteur.

41. **M. Akanda** (Bangladesh) appuie cette proposition.

42. *M<sup>me</sup> Keah (Kenya) est élue Rapporteuse par acclamation.*

43. **M. Muylle** (Belgique) remercie les membres du Comité pour la confiance qu'ils lui témoignent et rend hommage au personnel du Haut-Commissariat pour les réfugiés, qui œuvre chaque jour à améliorer le sort des millions de réfugiés et de déplacés dans le monde. Il souligne la nécessité de coopérer en vue de relever les défis de demain et veillera à ce que toutes les voix soient entendues.

## Questions diverses

44. *Aucune délégation ne souhaitant intervenir, ce point est considéré comme ayant été traité.*

### Adoption du rapport de la soixante-dixième session du Comité exécutif

(document sans cote, distribué en séance)

45. **M<sup>me</sup> Ayesha** (Rapporteuse) présente brièvement le projet de rapport de la soixante-dixième session. Les sections I et II donnent une vue d'ensemble des travaux menés durant la session ; la section III comprend les cinq décisions suivantes : décision sur le budget 2020-2021 ; décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2020 ; décision sur la participation des observateurs ; décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif ; et décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif. Enfin, l'annexe contient le résumé du Président concernant le débat général. Une fois adopté, le rapport sera présenté à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.

46. **M. Heidari** (Iran) dit que l'Iran constate qu'il n'a pas été fait référence dans le projet de rapport à certaines questions évoquées pendant le débat par le représentant de l'Iran et par d'autres délégations. Il s'agit de la nécessité d'assurer une répartition géographique plus équitable des réfugiés dans le monde et de mettre un terme à la politique de concentration des populations de réfugiés dans quelques pays en développement ; d'assurer un bon équilibre entre les aspects normatifs et les aspects pratiques de la protection des réfugiés ; et de prendre en compte l'impact des mesures inhumaines, unilatérales et de coercition que sont les sanctions sur la situation des réfugiés dans un grand pays d'accueil. L'Iran déplore en outre les tentatives de certains pays de politiser le débat du Comité exécutif.

47. *Le projet de rapport du Comité exécutif sur les travaux de sa soixante-dixième session est adopté.*

### Clôture de la session

48. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie le Bureau sortant pour le travail qu'il a accompli et le soutien qu'il lui a apporté tout au long de l'année écoulée et félicite chaleureusement le nouveau Bureau pour son élection. Il estime qu'il est important de conserver la dynamique qui a donné naissance au pacte mondial. La communauté internationale dispose des outils nécessaires à la mise en place du partage des responsabilités et il faut maintenant concrétiser les intentions. Les événements qui se sont déroulés dernièrement le justifient pleinement : des dizaines de milliers de personnes ont fui leur foyer en raison de l'escalade du conflit dans le nord de la Syrie, et des centaines de milliers d'autres personnes sont en danger dans des zones de conflit à l'approche de l'hiver. Il est important que les organismes d'aide aient accès aux civils pour éviter une aggravation de la crise humanitaire. S'agissant du retour des réfugiés, en Syrie comme ailleurs, la position du HCR est claire : les réfugiés ont le droit de rentrer chez eux s'ils le souhaitent et doivent recevoir une aide le cas échéant. Cependant, il est essentiel que ces retours soient le fruit d'un choix libre et éclairé. En Méditerranée, 13 personnes se sont noyées récemment à la suite du naufrage d'un bateau au large des côtes italiennes et 15 personnes sont portées disparues. La capacité de sauvetage en mer doit être pleinement rétablie et appuyée. Trois pays européens supplémentaires vont participer à l'élaboration de mesures temporaires urgentes pour les débarquements prévisibles. Le Haut-Commissaire espère que d'autres pays suivront cet exemple. Dans la Corne de l'Afrique, plusieurs centaines d'agriculteurs et d'éleveurs somaliens se sont réfugiés en Éthiopie, fuyant la sécheresse et les exactions des shebabs. La question des déplacements forcés dus aux changements climatiques est une question de la plus grande importance, qui a été évoquée à de nombreuses reprises au cours de la présente session. La façon dont le HCR va faire face à ce problème à l'avenir, avec ses partenaires, va devenir un thème majeur du Comité.

49. Le pacte est un ensemble de dispositions très utile et concret qui propose une marche à suivre dans des environnements très différents. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer l'articulation entre l'action humanitaire et l'aide au développement

dans le contexte des déplacements forcés. Cela suppose que les pays hôtes dont l'action humanitaire est centrée sur la protection et l'inclusion des réfugiés reçoivent une aide à la planification et au financement du développement. De très grands progrès ont été faits dans ce domaine. Par exemple, la région d'Éthiopie qui accueille les réfugiés a bénéficié d'investissements importants de la part du Gouvernement éthiopien, de la Banque mondiale et du secteur privé, grâce auxquels la vie des réfugiés et des communautés hôtes est transformée.

50. S'agissant de l'apatridie, le Haut-Commissaire annonce avoir reçu 316 engagements formels de la part de 88 gouvernements, organisations de la société civile et organisations internationales et régionales, en application du plan mondial. Cinq États se sont engagés à supprimer les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes de leurs lois sur la nationalité. Le Haut-Commissaire encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à les imiter. Les engagements pris seront intégrés au document final du Forum mondial sur les réfugiés et feront l'objet d'un suivi. Le Haut-Commissaire espère que les États qui n'ont pas encore pris d'engagements en application de la campagne #IBelong seront incités à le faire.

51. Le Forum mondial sur les réfugiés sera un événement historique qui réunira les dirigeants du monde pour préparer la mise en œuvre du pacte sur les réfugiés avec des entreprises, des organisations internationales, des experts, des représentants de la société civile et des réfugiés. L'un des coorganisateur du Forum, le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed, vient de se voir décerner le Prix Nobel de la paix. Le Haut-Commissaire encourage tous les participants à présenter des expériences réussies, sans dissimuler les obstacles, et à annoncer de nouvelles mesures pour aider les pays d'accueil, promouvoir l'autosuffisance des réfugiés et faire progresser la recherche de nouvelles solutions. Le Forum doit être une source d'inspiration et doit donner naissance à des partenariats novateurs afin de démontrer qu'il est possible de trouver des solutions aux déplacements forcés.

52. Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** déclare close la soixante-dixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

*La séance est levée à 12 h 5.*